

**DECISION**

**OBJET : Le Creusot - Signature d'une convention - Accès site privé et aire de retournement**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de construction d'un restaurant scolaire au rez-de-jardin de l'école élémentaire Raymond Rochette et des difficultés liées à la gestion des déchets,

Considérant la nécessité de mettre en place une solution pratique et sécurisé permettant de garantir une gestion optimale des déchets produits,

**DÉCIDE ce qui suit :**

- De conclure une convention d'autorisation d'accès sur un site privé et l'utilisation d'une aire de retournement adaptée pour la collecte des déchets avec la Commune de Le Creusot, ayant son siège social à l'Hôtel de Ville, Boulevard Henri-Paul Schneider – CS 80091 - 71 200 LE CREUSOT ;
- De préciser que la convention est conclue à titre gratuit et pour une durée de 12 ans ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas- Dijon 21000) soit par courrier, soit par l'application informatique « Télerecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à Le Creusot, le 17 avril 2025

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 29 avril 2025  
et publié, affiché ou notifié le 29 avril 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

LE PRESIDENT,

David MARTI

